

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PNCE 2013-2017

Un rapport proposé par les acteurs
français du commerce équitable réunis
au sein de Commerce Equitable France.

Décembre 2017



PNCE 2013-2017 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

En mai 2013, à l'occasion de l'ouverture de la Quinzaine du Commerce équitable, les ministres de l'époque, Pascal Canfin (Ministre délégué chargé du Développement et de la solidarité internationale) et Benoît Hamon (alors Ministre délégué chargé de l'Economie Sociale et solidaire et de la Consommation) ont lancé le premier plan d'action national en faveur du commerce équitable (PNCE).

Doté de 7 millions d'euros sur 4 ans (2013-2017), ce plan avait pour objectif de doubler la consommation de produits issus du commerce équitable. Il s'agissait de lancer une série d'actions interministérielles coordonnées et concertées avec les acteurs pour lever les freins et actionner les leviers permettant le développement du commerce équitable en France. Elaboré en concertation étroite avec les acteurs du secteur réunis au sein de la PFCE, le PNCE s'articulait autour des 5 objectifs suivants :

- **Axe 1 : Le renforcement de l'offre** de produits issus du commerce équitable
- **Axe 2 : Le renforcement de la demande** de produits issus du commerce équitable
- **Axe 3 : Le renforcement de la crédibilité des labels** de commerce équitable
- **Axe 4 : Le rééquilibrage des chaînes de valeurs** en faveur des producteurs
- **Axe 5 : Le soutien institutionnel** des organisations et principes du commerce équitable.

LE CICID 2016 ENTÉRINE LE PRINCIPE D'UN NOUVEAU PLAN NATIONAL EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE

Le **Comité interministériel de la coopération interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 30 novembre 2016** a entériné le principe d'un soutien public au développement du commerce équitable dans le cadre d'un deuxième plan national à élaborer.

CICID DU 30/11/2016, MESURE N°12 :

« [La France] réalisera en 2017 un bilan du plan d'action national en faveur du commerce équitable lancé en 2013, en vue d'en préparer une seconde édition. »

AXE 1 - STIMULER L'OFFRE DE PRODUITS ISSUS DES FILIÈRES ÉQUITABLES AU SUD

Le commerce équitable reconnu comme un outil légitime et pertinent de l'aide publique au développement

- Le commerce équitable est identifié comme une des thématiques prioritaires des orientations et priorités de l'effort de solidarité internationale de la France présentées par le Comité Interministériel de la **Coopération Internationale et du Développement (CICID)** de juillet 2013.
- Le commerce équitable est identifié comme un outil de l'aide publique au développement dans le **Cadre d'intervention sectoriel (CIS) « Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne »** 2013-2016 de l'AFD.
- L'inscription du commerce équitable dans les **thèmes d'intervention prioritaire du PRCC** a été actée avec une **ambition de financer au moins un projet de commerce équitable par an.**

**4,75
millions €**

**d'aide publique aux filières de commerce équitable et
tourisme solidaire en Afrique de l'ouest et Madagascar**

Le Programme Equité en Afrique de l'Ouest : un programme exemplaire qui allie réduction de la pauvreté et préservation de la biodiversité

Le programme Equité est un programme de 3,9 millions d'euros, financé par les outils de l'aide publique au développement : PRCC via l'AFD et FFEM, pour une durée de 3 ans (2016-2018).

Le programme Equité soutient le renforcement des organisations de producteurs locaux impliquées dans le commerce équitable dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest. Ce programme Equité, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la PFCE, bénéficie à plus de 135 000 familles réunies au sein de 176 organisations.



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU
COMMERCE ÉQUITABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Projet d'appui aux acteurs de la filière viande et karité 2014-2016 au Mali : commerce équitable et karité

Sur financement PRCC de l'AFD à hauteur de 796 490 €, cette composante visait au renforcement des filières élevage et karité au Mali.

Projet d'appui au développement de la filière tourisme équitable à Madagascar :

Ce projet de 60 000€ soutenu par le Ministère des Affaires Étrangères et mis en œuvre par l'ATES visait à favoriser la mise en réseau des acteurs locaux du TES, à renforcer les capacités des acteurs et à évaluer les acteurs du TES sur le terrain sur la base de la méthodologie des évaluations complémentaires dans les destinations (ECD), développée par l'ATES et adaptée aux spécificités locales.

PRCC Café sur le plateau des Bolovens (Laos)

Café, Sao Tomé ?

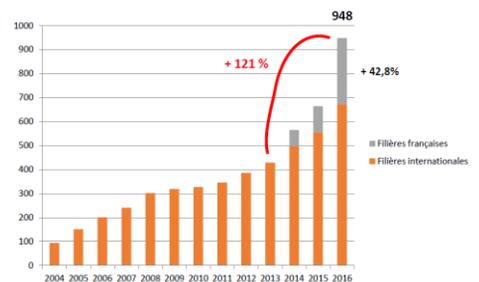
AXE 2 - STIMULER LA QUANTITÉ DE PRODUITS DE COMMERCE ÉQUITABLE VENDUS AU NORD

Croissance exceptionnelle de la consommation équitable des Français : au-delà des objectifs du PNCE

Pari tenu pour le PNCE, qui s'est donné comme objectif de doubler la consommation moyenne de produits équitables des Français,

- La consommation de produits issus du commerce équitable a connu une **croissance exceptionnelle de +121% entre 2013 et 2016**.
- Un marché français du commerce équitable qui pèse **près d'1 milliard d'euros en 2016**.
- **Le panier annuel moyen des français a plus que doublé : 6,5 € en 2013 contre 14,15 € en 2016.**

EVOLUTION DES VENTES DE PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE ENTRE 2004 ET 2016 (EN MILLIONS D'EUROS)



Un soutien structurant aux acteurs d'éducation et sensibilisation au CE:

728 000 euros accordés par l'AFD à la PFCE et à la Fédération Artisans du monde entre 2013 et 2017 pour des projets d'éducation et sensibilisation au commerce équitable.

Un appui aux campagnes de sensibilisation des Français :

Quinzaine du commerce équitable

- Une audience estimée à **3 millions de français**.
- **Des centaines d'événements** organisés partout en France



Territoire de Commerce Équitable



- **40 collectivités locales** labellisées « Territoires de commerce équitable »
- **29 millions de français** sont citoyens d'un territoire de commerce équitable, soit 44% de la population

Achats publics issus du commerce équitable

- Une croissance des ventes de **29%** entre 2013 et 2015
- **Plus de 188 millions d'euros** de consommation hors domicile en 2016



AXE 3 - CONFORTER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LES LOGOS ET AUTRES MENTIONS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Une loi sur l'ESS qui élargit le périmètre du commerce équitable et protège ses principes fondamentaux

La loi sur l'Economie Sociale et Solidaire promulguée le 31/07/2014, a permis d'apporter une définition plus claire et précise du commerce équitable, ce qui permet de limiter les risques de dérives et allégations mensongères et facilite le travail de contrôle de la DGCCRF.

Elle a permis également d'ouvrir l'utilisation de la terminologie « commerce équitable » à des relations commerciales avec des organisations de producteurs en France. On parle de commerce équitable « made in France » pour ces filières équitables françaises, qui connaissent une forte croissance : + 140% en 2016.

Plus d'info : <http://www.commerceequitable.org/lecommerceequitable/definitions-cadres-legaux.html>

Un nouveau cadre pour la reconnaissance publique des labels de commerce équitable

- La loi sur l'ESS a acté la suppression de la Commission Nationale du Commerce Equitable et a confié la fonction de reconnaissance publique des labels privés de commerce équitable à la 3C (Commission Concertation du Commerce).
- Cette commission a été officiellement installée en avril 2016. La section thématique « RSE et commerce équitable » de la commission mène actuellement des travaux visant à mettre en place le dispositif et les critères de cette reconnaissance publique. Le secteur du commerce équitable est représenté au sein de cette commission par Claude Gruffat, président de Biocoop.



PUBLICATION DU GUIDE INTERNATIONAL DES LABELS DE COMMERCE ÉQUITABLE 2015

Ce guide propose une analyse approfondie des référentiels et modes de contrôle de 8 labels se revendiquant du commerce équitable. Une étude accompagnée par un comité scientifique composé de chercheurs du réseau FairNESS.



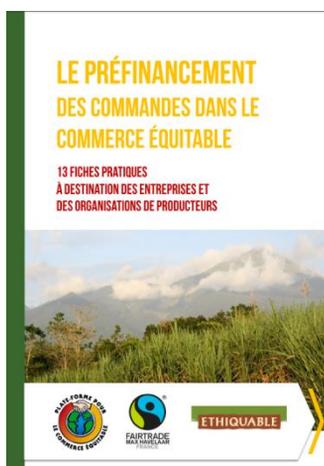
LANCEMENT DU LABEL « Garantie Tourisme Équitable et Solidaire »

L'ATES a lancé en 2015 ce nouveau label qui permet de garantir aux voyageurs que leur voyage est conforme aux engagements de la Charte du Tourisme Équitable et Solidaire : respect de l'environnement, juste rémunération des acteurs locaux, création d'emplois locaux, etc.

AXE 4 : RÉÉQUILIBRER LES CHAÎNES DE VALEUR EN FAVEUR DES PRODUCTEURS

La PFCE en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et l'AFD, a commandité la réalisation de **3 études sur les outils de préfinancement des filières de commerce équitable et la concentration de pouvoirs dans les filières agro-alimentaires** : cacao, sucre, banane, café.

ETUDE & PUBLICATION 2015 « OUTILS DE PRÉFINANCEMENT DES COMMANDES DE COMMERCE ÉQUITABLE »



REALISATION DE 2 ETUDES SUR LA REPARTITION DU POUVOIR DANS LES CHAÎNES DE VALEUR AGRO-ALIMENTAIRES



AXE 5 : SOUTENIR, AU PLAN INSTITUTIONNEL, LES ACTEURS ET LES PRINCIPES DU COMMERCE ÉQUITABLE

- Les principes fondamentaux et principales contributions du commerce équitable ont été portés par le Ministère des Affaires Etrangères dans différentes instances internationales : OMC, Union Européenne, ONU, etc.
- La PFCE et l'ATES ont été soutenues dans leur mission de structuration du secteur et de renforcement de capacité des acteurs.

Accordé à la PFCE : 496 645 € sur 3 ans 2014-2016 pour le projet « Structuration du milieu associatif visant à renforcer les acteurs du commerce équitable afin de démultiplier les impacts du développement durable de ce secteur dans les pays du Sud »

Accordé à l'ATES : 245.858 € sur 3 ans 2014-2016 pour le projet « amplifier le tourisme équitable et solidaire, facteur de développement des pays de destination »